



GNDR
Global Network of Civil Society
Organisations for Disaster Reduction

Analyse des positions des États sur le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après 2015

Sur la base des négociations entre les gouvernements lors de la deuxième session du Comité préparatoire de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe qui s'est déroulée les 17 et 18 novembre et sur les négociations qui l'ont suivie à Genève du 8 au 10 décembre 2014

Préparé par :

Emma Kelleher

Lucy Pearson

Date

Le 16 Décembre 2014

Introduction

Cette analyse donne un aperçu général de certains des points les plus critiques ou les plus contestés entre les gouvernements, lors de la négociation du Cadre de RRC pour l'après 2015. Elle a été effectuée à partir des déclarations et interventions des États membres au cours des négociations i) de la deuxième session du comité préparatoire de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, qui s'est déroulée du 17 au 18 novembre 2014 à Genève, et ii) d'une deuxième séance de négociations des gouvernements qui s'est tenue à Genève du 8 au 10 décembre 2014.

Les premiers destinataires de ce document sont les organisations de la société civile désireuses d'examiner les positions des États membres. En second lieu, ce document est destiné aux gouvernements eux-mêmes qui désirent examiner quels autres États ont une opinion convergente ou divergente de la leur. Cette analyse pourrait donc servir à :

- un plaidoyer plus approprié et mieux ciblé
- l'identification de partenariats potentiels
- l'élaboration de positions communes.

1. Étendue des risques

Dans leurs déclarations, un certain nombre de pays ont prôné une approche **multirisque** de la RRC comme une priorité (Bhoutan, UE et OCDE). La Jamaïque et le Mexique sont allés encore plus loin en proposant que le préambule présente une approche et une portée multirisque du cadre ; l'Éthiopie, Fidji et les Philippines ont de leur côté insisté sur la nécessité que les systèmes d'alerte précoce multirisque puissent figurer parmi les actions prioritaires. L'Éthiopie a particulièrement mentionné qu'il est nécessaire de promouvoir des mécanismes de profilage des risques multi-aléas.

Les États membres africains, y compris le Groupe régional africain, l'Éthiopie, l'Égypte, la Sierra Leone, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe, ont plaidé avec vigueur en faveur de l'inclusion spécifique des **risques sanitaires** dans les domaines couverts par le cadre. Cette proposition a été également soutenue par l'UE, le Mexique, la Moldavie et les Philippines. La Zambie a plus précisément proposé qu'une santé améliorée fasse partie des résultats du cadre. En outre, l'UE, le Japon et les Seychelles ont fortement insisté sur l'inclusion des **risques technologiques** dans la définition du cadre.

Cependant, Cuba a annoncé qu'elle voulait que la portée du cadre se limite aux « **risques hydrologiques et météorologiques extrêmes** » et l'Égypte voulait que soit retirée la mention des **catastrophes qui progressent lentement**.

Entre les gouvernements, l'un des points les plus controversés au sein de ce thème est l'inclusion des **conflits** dans le cadre. Certains États membres, surtout des nations africaines comme le Mali et le Zimbabwe, ont reconnu le lien entre catastrophes et insécurité, ainsi que d'autres tendances comme la croissance démographique et la dégradation de l'environnement ; ils ont donc insisté sur la nécessité que le cadre couvre les situations de conflit. Un certain nombre de représentants européens (République Tchèque, UE et Allemagne) ont également mentionné au cours des négociations la nécessité d'inclure les conflits dans la définition de la portée du cadre. L'Italie a fait particulièrement référence à la

nécessité de lier les systèmes d'alerte précoce des catastrophes à ceux conçus pour les conflits. Toutefois, un certain nombre d'États du sud de l'Asie (Bangladesh, Inde et Pakistan) et d'Afrique du Nord (Algérie et Égypte) ainsi que l'Azerbaïdjan, Cuba et le Kenya voulaient que soit effacée toute référence aux conflits.

2. Lien avec le changement climatique

Dans un certain nombre de déclarations nationales, on constate un désir manifeste de garder un accent important sur le **changement climatique** et son intégration dans le cadre de RRC, pour assurer une cohérence entre toutes les discussions pour l'après 2015. Cette position a été particulièrement défendue par l'Union africaine et les représentants du Groupe régional africain, ainsi que par d'autres États africains (Maroc, Mali, Madagascar, Soudan du Sud et Togo), des représentants européens (UE, France, Suède et Royaume-Uni), des représentants de l'Asie du Sud et du Sud-est (ANASE, Bangladesh, Bhoutan, Inde, Indonésie), comme également par le Japon, Nauru, la Nouvelle-Zélande, Panama et le Pérou. L'UE et les Pays-Bas ont suggéré que cette cohérence pourrait être réalisée grâce à la promotion d'une **planification conjointe** avec les acteurs de l'adaptation au changement climatique dans la partie des actions prioritaires, tandis que l'Allemagne a souligné l'importance de veiller à ce que les gouvernements étudient les scénarios du changement climatique quand ils révisent les plans de RRC.

Un certain nombre de représentants ont également appelé à plus de poids sur l'**adaptation au changement climatique**. Parmi eux, les représentants du Groupe régional africain, de Gambie, de Jamaïque, du Japon et du Soudan du Sud.

La plus grande opposition à l'alignement de la RRC avec le changement climatique est venue de la délégation des États-Unis qui a préconisé une **conversation distincte** sur le sujet. La Bolivie a elle aussi demandé de retirer la mention d'approche des écosystèmes, en raison de son poids trop important sur le changement climatique. Le Kenya et Nauru ont également plaidé pour l'ajout d'une note de bas de page dans le cadre, indiquant que le changement climatique était traité par la CCNUCC et qu'il n'était pas nécessaire de l'inclure ici.

3. Écosystèmes et gestion de l'environnement

Un certain nombre de gouvernements ont souligné que la **résilience des écosystèmes** devait être renforcée comme une priorité dans le cadre. La Chine, l'UE, la France, les Pays-Bas et les Philippines ont fortement insisté à divers moments sur l'inclusion de la gestion des écosystèmes ou sur le fait de choisir des approches reposant sur les écosystèmes. Dans sa déclaration, la Gambie a fait de la protection de la biodiversité l'une de ses priorités; l'Irlande et Panama voulaient ajouter, dans le préambule du cadre, la nécessité de **stopper la perte de biodiversité**. Cependant, la Bolivie et le Ghana ont appuyé leur désir de **laisser de côté** toute mention des écosystèmes et des approches reposant sur les écosystèmes, ce dernier disant que cette question était, elle aussi, liée au changement climatique et ne convenait donc pas à ce cadre.

La France, Madagascar, le Royaume-Uni et le Zimbabwe ont prôné plus généralement la nécessité d'ajouter une référence au **traitement des questions environnementales** dans

les buts stratégiques et les actions prioritaires, certains désirant plus précisément une référence à la nécessité d'intégrer la RRC dans les politiques et plans environnementaux. Cuba a opposé à cela un message fort en faveur de la disparition de toutes les références au renforcement de la résilience environnementale dans le document.

4. Lien entre catastrophe et développement

Certains États membres (Algérie, Australie, Bhoutan, Cameroun, Canada, Guyana et Népal) ont reconnu l'interconnectivité entre développement et catastrophes, avançant que la RRC doit être placée dans le contexte du développement durable, ou approchée par le biais de ce dernier. L'Algérie a mentionné dans sa déclaration la nécessité, en matière de RRC, de suivre une approche socioéconomique du développement; Madagascar, le Pérou et le Togo ont fortement insisté sur la nécessité de se centrer sur **la résilience et son lien avec le développement**. L'Argentine, l'UE et la Turquie ont prôné, tant dans leur déclaration que dans leurs interventions lors des négociations, la nécessité que le cadre vise plus délibérément **la résolution des facteurs de risque sous-jacents** liés au développement. Cependant certains pays voulaient **la disparition des références aux questions de développement** comme facteurs de risque de catastrophe. Parmi eux, le Bangladesh, Cuba, l'Égypte et l'Inde.

L'Inde et le Luxembourg ont concentré leurs commentaires principalement sur **le lien avec le financement de la RRC et du développement**, laissant entendre la nécessité de réserver à la RRC un pourcentage du budget de développement, tandis que les déclarations conjointes des Petits États insulaires en développement (PEID) et des pays de l'OCDE parlaient de la nécessité de **partenariats avec des acteurs du développement**. L'Italie, la Suède et le Panama ont particulièrement appelés à des partenariats entre les mécanismes et les institutions pour la mise en œuvre d'instruments de RRC, de développement et de changement climatique, ainsi que d'instruments humanitaires. Le Brésil a particulièrement appelé à la coordination avec les acteurs du développement entre les agences des Nations Unies afin de mieux coordonner RRC et développement, et le Canada a proposé que les systèmes de GRC soient facilités par des lois sur le développement.

Beaucoup de gouvernements ont spécialement mentionné, dans leur déclaration, la nécessité de **lier le cadre de RRC pour l'après 2015 au cadre de développement pour l'après 2015** (Les Objectifs du développement durable). Parmi eux l'Argentine, l'ANASE, le Bhoutan, le Cameroun, la RDC, le Japon, les Pays-Bas, le Pérou et le Royaume-Uni. Beaucoup de gouvernements ont considéré comme essentiel **l'alignement de la durée du cadre** avec les 15 ans de durée du cadre de développement pour l'après 2015 (Brésil, UE, Fidji, France, Allemagne, Mexique, Norvège, Pakistan, Pérou, Thaïlande, Turquie, États-Unis et Royaume-Uni). Par contre, l'Italie, le Kirghizistan et le Togo ont proposé des durées différentes : 20 ans, 20 ans et 10 ans respectivement. Les plus grands détracteurs de l'alignement et de l'interconnexion des différents cadres pour l'après 2015 ont été les États-Unis qui ont fait remarquer qu'ils voulaient maintenir les conversations **séparées**.

5. Inclusion

Au cours des négociations, un certain nombre de pays ont plaidé en faveur d'un cadre pour l'après 2015 qui soit inclusif. Les délégations du Panama, de Samoa et du Soudan du Sud ont toutes parlé de l'importance d'un cadre intégré et inclusif pour prendre la suite du cadre

actuel ; de leur côté, le Canada, la Finlande et la Turquie ont insisté fortement pour une compréhension des « **groupes vulnérables** ». Fidji a plaidé en faveur d'un accès plus prononcé sur la nécessité que soient représentés, dans les processus de prise de décision en matière de RRC, tous les groupes affectés de façon disproportionnée ; de son côté l'Allemagne a suggéré que pour que cela devienne une réalité, il faudrait renforcer les plateformes de **parties prenantes multiples**.

La délégation canadienne a insisté très fortement sur la nécessité de conserver une **perspective qui prenne en compte l'appartenance sexuelle**, avec un certain nombre d'interventions insistant sur l'importance de considérer les femmes, les enfants et les jeunes comme les groupes les plus menacés. Le Canada a également parlé de la nécessité d'inclure ces groupes dans le processus décisionnel de RRC. L'Australie, la Corée, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, les Pays-Bas et le Togo se sont également fait les défenseurs de la référence à la dimension d'appartenance sexuelle et d'une approche de la société dans son ensemble. Ces pays ont fait particulièrement mention de ces points dans leur déclaration au cours de la plénière. CEPREDENAC a confirmé cette position dans sa déclaration, en remarquant la nécessité d'avoir des politiques et contributions complémentaires pour promouvoir l'**autonomisation des femmes**. En outre, la Moldavie a plaidé particulièrement en faveur de l'inclusion des femmes enceintes comme groupe en danger.

Les jeunes, les enfants et les populations autochtones ont été reconnus, par l'Algérie, l'Autriche, le Canada, CEPREDENAC, la Corée, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, la Moldavie, la Norvège, la Russie et le Togo, comme des groupes affectés de façon disproportionnée par les catastrophes et qu'il conviendrait de mentionner de façon explicite dans le cadre. Les pays suivants ont également insisté pour une mention plus explicite des personnes en situation de **handicap** : Équateur, Estonie, UE, Allemagne, Italie, Maroc et Pays-Bas.

Le Brésil, le Mexique et Fidji sont intervenus pour conserver la référence existante aux **populations autochtones**. Ce qui a été cependant contré par le Bangladesh, qui désirait retirer la mention des groupes autochtones pour la remplacer par « **minorités ethniques** ». L'Inde voulait une attention plus soutenue sur l'inclusion des migrants, tandis que les Philippines insistaient fortement pour qu'il soit fait mention des populations déplacées dans leur propre pays. Le Pérou, en particulier, a plaidé pour que soit retirée la référence mentionnant spécialement des groupes vulnérables, et Cuba désirait que disparaisse le terme « **en danger** » ou « **menacés** ». L'Égypte a également demandé particulièrement que disparaisse la nécessité d'**égalité** dans la partie concernant les principes de l'avant-projet préliminaire. Il est intéressant de remarquer que, ni dans les déclarations des gouvernements ni dans leurs interventions, il n'a été fait de mention spécifique aux **personnes âgées**, comme groupe en danger.

6. Centré sur les personnes

Beaucoup de groupes majeurs ont plaidé pour que le cadre soit « centré sur les personnes » et s'appuie sur les besoins, connaissances et capacités des communautés locales. Cette question critique a reçu beaucoup d'attention dans les déclarations des États membres lors de la deuxième session du comité préparatoire. L'Argentine et les Philippines ont insisté pour que les personnes et les **communautés soient maintenues au centre** du cadre, l'Argentine

disant que les communautés devraient être acteurs et décideurs dans leur propre histoire. Le Bhoutan, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne, la Zambie et le Zimbabwe ont fait référence au fait que la résilience des nations ne sera atteinte qu'au travers du **renforcement de la résilience des communautés** et que les actions devraient **être ciblées sur le renforcement des capacités communautaires** et du rôle des communautés. Fidji, la Finlande et les Pays-Bas ont encouragé l'accent accru sur les responsables locaux. L'UE et la Pologne voulaient la mention de la nécessité que les systèmes d'alerte précoce soient centrés sur les personnes. L'Indonésie a déclaré dans les négociations qu'il était important, dans les actions prioritaires, que les communautés locales qui sont sur le front soient considérées comme une partie prenante clé. CEPREDENAC et le Maroc ont lié ce point de vue aux **droits de toutes les parties prenantes**.

Par contraste, Cuba a souhaité l'élimination, dans le préambule, de la référence au cadre comme étant centré sur les personnes, une position appuyée par le Kenya qui a proposé que, pour autonomiser les communautés et les autorités locales, comme il est précisé dans le principe 15d, soit rayée la mention de la nécessité que « la puissance, les ressources et les incitations pour prendre les décisions soient réparties de façon appropriées ». Cependant, l'Australie et le Japon ont fortement protesté contre la proposition d'élimination faite par Cuba.

7. Suivi et données

Les négociations ont fait ressortir le besoin de **mettre au point et partager des méthodologies et des normes de suivi**. Dans les déclarations, la Gambie et le Népal ont prôné, comme l'une de leurs priorités, l'établissement de cadres et d'organe forts de suivi pour superviser la mise en œuvre. Cuba et l'Iran voulaient rayer la mention du partage du suivi et de l'élaboration de normes communes de suivi. Cependant, l'UE, la France et Samoa ont riposté fortement à cette proposition de disparition, en insistant sur l'importance des méthodologies et normes de suivi. L'Égypte désirait que soit retirée toute mention parlant de veiller à conformité avec les plans nationaux et locaux. En outre, Cuba et Nauru ont également fait part de leur souhait que soit rayée la nécessité que les données soient d'un **accès gratuit et ouvert** à tous, et la Grèce voulait qu'on ajoute la mise en garde que seules les données non sensibles soient partagées.

Les discussions ont également tourné autour de mécanismes particuliers de suivi qui avaient été proposés. L'UE et la Pologne ont insisté fortement sur l'inclusion d'**examens collégiaux volontaires** comme un mécanisme de suivi, tandis que Cuba s'y opposait. La Finlande voulait la disparition de l'emploi proposé du suivi du CAH. L'UE a appelé particulièrement à la **cohérence dans le suivi** des progrès du cadre de RRC et du cadre de développement pour l'après 2015.

Un autre point critique autour de la question du suivi, comme de celle des données, a été la proposition de la **nécessité** de collecter et partager **des données ventilées** (selon le sexe, l'âge, le handicap ou d'autres facteurs). Le Brésil et le Canada l'ont très vigoureusement appuyée, désirant l'inclusion d'une référence au besoin de données ventilées dans les actions prioritaires.

8. Coopération internationale

Le soutien international a fait également l'objet de débats très importants dans les négociations sur l'avant-projet préliminaire. Un nombre important de PMA ont insisté pour la mention de la coopération internationale dans leur déclaration de plénière. Parmi eux : États africains (Groupe régional africain, Algérie, Égypte, Éthiopie, Kenya, Maroc, Mozambique, Namibie et Soudan du Sud), pays asiatiques (Bangladesh, Bhoutan, Inde, Indonésie, Pakistan et Philippines), pays du Pacifique (Nauru, Samoa, PEID), ainsi que Argentine, Bolivie, Cuba et Fédération russe. Toutes ces délégations désiraient reconnaître le besoin de soutien des pays en développement, à la fois par des **partenariats régionaux** et par la **coopération internationale**. L'Argentine a insisté pour dire que si la coopération sud-sud doit augmenter, ces efforts ne devraient pas réduire la coopération de la part des pays développés. Cuba a fortement mis en avant la nécessité de l'assistance financière internationale, étant donné la responsabilité différenciée vis-à-vis des causes des catastrophes liées au changement climatique. L'Indonésie a avancé que l'absence de partenariats mondiaux était l'une des principales raisons de la non-réalisation des OMD et qu'il ne fallait pas répéter cette erreur.

Le Groupe régional africain a tout particulièrement mentionné les capacités et aimerait voir une différenciation claire entre les pays développés et les pays en développement en relation avec les **capacités, finances et recherches** différentes dès lors qu'il s'agit de la mise en application du cadre de RRC pour l'après 2015.

Les pays qui ont exprimé la plus forte opposition à cette mention appuyée au soutien international étaient les principaux bailleurs de fonds, le Canada, l'Estonie, l'UE, la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et la Pologne, qui ont recommandé l'élimination de toute référence à ce soutien international, en particulier les implications d'aide financière.

9. Connaissances

Reconnaître et exploiter les **connaissances** particulières est aussi un domaine de l'avant-projet préliminaire sur lequel les États membres ont mis l'accent durant les négociations. L'Iran, le Kenya, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et les États-Unis ont mentionné **le partage et le transfert des connaissances**, à la fois dans leur déclaration en plénière et dans leurs interventions. L'Argentine, en particulier, a recommandé le renforcement du rôle des universités comme principale partie prenante et source de connaissance.

Plusieurs pays ont demandé que les références aux **connaissances scientifiques et techniques** soient renforcées dans le cadre. Le Mexique a recommandé l'établissement de comités consultatifs scientifiques aux échelons mondial et régionaux. L'Espagne y a apporté son soutien, en demandant des synergies entre la technologie et les actions coordonnées de tous les acteurs. Le Royaume-Uni a reconnu les réseaux existants d'institutions scientifiques et de recherche pour soutenir le travail technique de RRC. Les délégations japonaises et slovènes étaient également favorables au renforcement de la reconnaissance de ces **communautés technologiques**.

Le Maroc et la Nouvelle-Zélande ont félicité la mention de la science en soutenant les mentions supplémentaires des **pratiques traditionnelles et locales** et l'emploi des médias traditionnels utilisés dans les sociétés ethniques. Un certain nombre d'autres gouvernements (Fidji, Indonésie et Nouvelle-Zélande) ont fait remarquer l'importance de **l'éducation et**

l'apprentissage informels. L'Indonésie pensait qu'une mention supplémentaire de ces derniers devrait être introduite dans la prochaine version du cadre, pour faire écho à « l'apprentissage par des pairs dans les communautés sur le front ». La délégation algérienne a contré cette proposition en recommandant de rayer « **systèmes de formation informels** », ne comprenant pas cette référence au caractère informel.

10. Reconstruire en mieux

Un autre point qui a émergé comme un élément clé pour de nombreux États était la nécessité de renforcer les références aux opportunités uniques de « reconstruire en mieux ». Les déclarations de l'OCDE et des Philippines mentionnaient la nécessité d'**institutionnaliser un relèvement résilient** comme l'une de leurs priorités pour le cadre à venir. De nombreuses nations européennes (France, Allemagne, UE, Pays-Bas et Lettonie) ainsi que le Panama et Nauru désiraient particulièrement que ceci soit mentionné dans le principe 15j portant sur l'importance des phases de redressement et de reconstruction. D'autres voulaient qu'il apparaisse clairement dans le préambule (Bangladesh, Fidji, Japon, et Philippines). Les représentants du Japon ont estimé que l'importance de cette notion comme approche devrait se voir dans l'utilisation de majuscules pour l'expression « Build Back Better » (BBB) [difficile à transférer en français]. Cette reconnaissance du « reconstruire en mieux » comme une approche indispensable des actions prioritaires a été renforcée par le Bangladesh, le Bhoutan, la Colombie, le Mexique, les Philippines, le Royaume-Uni et les États-Unis. La Finlande a suggéré que le relèvement et la reconstruction constituent une cinquième action prioritaire, qui comprendrait la résilience intégrée dans les cadres de relèvement. Le Mexique a appuyé cette motion.

11. Le rôle des États par rapport à celui des parties prenantes

Les discussions ont également tourné autour des rôles comparatifs des divers acteurs dans la mise en œuvre du CAH2. Dans manière générale, plusieurs pays ont demandé une **délimitation plus claire des rôles et responsabilités des divers acteurs**. Parmi eux, le Bangladesh, l'Équateur et le Royaume-Uni.

Cuba a demandé à plusieurs reprises que soient rayées les mentions des parties prenantes à l'échelon local. L'Inde voulait un accent encore plus important sur le rôle des autorités nationales, tout en reconnaissant le rôle des autres parties prenantes. La déclaration de l'OCDE insistait sur la nécessité de souligner, en particulier, le rôle de coordination des gouvernements nationaux, et les interventions de la Bolivie allaient également dans ce sens. L'ANASE, le Bhoutan et la France étaient en faveur de références au **rôle essentiel des parties prenantes non gouvernementales**, en particulier les communautés, le Mozambique a quant à lui plaidé particulièrement en faveur de références à la nécessité de renforcer le processus de décentralisation et d'allouer les ressources en conséquence.

L'Australie, la Colombie, l'UE, Fidji, l'Allemagne, l'Inde, l'Indonésie, la Pologne et le Royaume-Uni ont tous appuyé des références plus marquées au **secteur privé** et à son rôle pour renforcer la résilience, en proposant que leur rôle soit davantage centré sur le soutien financier que sur d'autres formes d'engagement.

Conclusions

Quelles devraient être les priorités de la société civile ?

Il ne reste guère de temps pour finaliser le cadre (31 janvier 2015) et peu d'occasions pour que la société civile fasse entendre sa voix dans son élaboration. Les négociations des gouvernements se poursuivent du 12 au 16 janvier 2015. C'est là que seront débattues les questions les plus controversées. Il sera donc essentiel pour les organisations de la société civile, dans le temps qui précède cette période et même pendant celle-ci, de faire pression auprès des gouvernements autour de ces éléments clés, afin que la voix de la société civile puisse être traduite dans leurs interventions.

À la lumière de l'analyse des positions présentées ci-dessus, les organisations de la société civile doivent s'interroger sur ce que doivent être leurs priorités dans leurs efforts permanents pour influencer sur le contenu du cadre. Bien que toutes ces questions soient fondamentales et, ce qui est important, interdépendantes, les points suivants seront probablement les plus controversés lors des négociations des 12-16 janvier 2015. Les OSC devraient se donner comme priorité de mieux comprendre les raisons qui motivent l'opposition ou le soutien de leur gouvernement national à ces questions. Elles pourraient alors exercer une pression plus efficace.

Portée. Il est important que le cadre couvre l'étendue de risques interconnectés que connaissent les communautés à l'échelon local et qu'elles puissent les traiter de façon holistique. Il est donc nécessaire de faire pression sur les gouvernements qui n'ont pas proposé l'inclusion des risques sanitaires, afin qu'ils soutiennent cette inclusion dans leurs interventions au cours des prochaines négociations. L'inclusion de la notion de conflit est l'une des plus controversées, divisant les États membres. Dans la mesure où la majorité des catastrophes se produisent dans des pays caractérisés par l'instabilité et la fragilité, ce contexte doit être pris en compte et la société civile devrait viser particulièrement les gouvernements opposés à son inclusion et ceux qui n'en prennent pas la défense.

Changement climatique. La majorité des gouvernements sont favorables à ce que le cadre établisse un lien fort avec le changement climatique. Cependant, les États-Unis sont le principal opposant, mais ils représentent un bailleur de fonds majeur qui exerce aussi une très grande influence sur le cadre. Il est donc nécessaire que les OSC étudient plus avant le raisonnement qui sous-tend la position des USA sur ce point.

Développement. La majorité des États membres reconnaissent le lien entre développement et catastrophes, et plus particulièrement la nécessité d'une cohérence politique entre les cadres de RRC et de Développement pour l'après 2015. Si un petit nombre de pays ont parlé contre ce renforcement de la cohérence, les USA sont néanmoins un opposant important. Afin de parvenir à un plaidoyer plus efficace, il est important que la société civile s'attache à mieux comprendre pourquoi les USA défendent cette position sur ce sujet important. En outre, il est nécessaire de faire pression sur les gouvernements qui tout en ne s'exprimant pas contre la cohérence avec le cadre de développement pour l'après 2015, ne s'expriment pas non plus assez vigoureusement en sa faveur. Cela amènerait une masse vocale plus importante en faveur de la cohérence politique.

Coopération internationale C'est la question la plus controversée, qui divise les avis des gouvernements, en accentuant la division entre pays bailleurs et bénéficiaires. La société civile devrait viser un plaidoyer auprès des gouvernements sur la nécessité de s'appuyer sur

les ressources nationales existantes, tant financières que non-financières, y compris les capacités des communautés locales qui gèrent elles-mêmes leurs risques. En particulier, la société civile devrait mettre l'accent sur les liens potentiels avec les fonds connexes (p.ex. Fonds d'adaptation climatique, Fonds pour l'environnement mondial) qui pourraient débloquer des ressources pour renforcer la résilience et construire une cohérence politique.

Rôle des parties prenantes. Il sera indispensable de veiller à ce que les gouvernements affirment leur soutien au renforcement des mentions du rôle de partie prenante principal de la société civile et des communautés, et du rôle indispensable de facilitation joué par ses OSC. Il est possible que les gouvernements insistent pour que soit faite une plus grande mention de la dépendance vis-à-vis des acteurs internationaux, et que la nécessité d'une approche véritable de partenaires multiples en soit diluée.

Les sujets ci-dessous, tout en étant moins controversés, nécessiteront cependant l'appui des OSC :

Écosystèmes et environnement. Compte tenu des hauts niveaux de soutien obtenus, il semble probable que l'accent sur la protection et la construction des écosystèmes soit plus grand dans le prochain projet. La société civile devrait continuer à insister sur les liens entre dégradation des écosystèmes et catastrophes, et devrait faire pression sur la Bolivie, le Ghana et Cuba qui en sont les principaux opposants.

Inclusion et cadre « centré sur les personnes ». Il semblerait que la majorité des gouvernements soient désireux de renforcer « l'inclusivité » du cadre et la mesure dans laquelle il est « centré sur les personnes ». Cependant, la société civile doit continuer à faire pression sur les gouvernements en faveur de ces éléments, pour veiller à ce que la formulation tienne clairement les États pour responsables de la nécessité de « n'oublier personne ». Il semble qu'il soit nécessaire d'insister davantage dans le plaidoyer auprès des gouvernements en faveur de l'accès des personnes en situation de handicap et du rôle des personnes âgées ; il est important qu'ils comprennent que ce sont des groupes sujets à plus de risques et mais possédant aussi des connaissances et des capacités sans égales sur lesquelles s'appuyer.

Suivi et données Bien que les cadres de suivi et le partage des données soient devenus des questions clés entre les États membres, il est encore nécessaire de mettre l'accent sur le suivi participatif à l'échelon local et sur la ventilation des données entre les groupes menacés ; le plaidoyer de la société civile devrait le refléter. Quand le groupe informel qui travaille sur les cibles et les indicateurs partagera le résultat de ses discussions, il est important de veiller à ce que le suivi participatif à l'échelon local et l'établissement de normes de référence, vers 2015, soient soutenus par les gouvernements. En outre, il sera nécessaire de veiller à la reddition de compte par l'intermédiaire de liens avec les cadres juridiques nationaux et internationaux.

Connaissances Bien que, dans les négociations, la génération et l'échange de connaissances aient capté l'attention des États membres, il est nécessaire d'insister encore sur l'association des connaissances locales avec les connaissances scientifiques. Les communautés, et en particulier les personnes et groupes sujets à davantage de risques, possèdent une connaissance importante des approches de la résilience, qui peut être

complétée par une connaissance scientifique. Il faudrait partager avec les gouvernements des exemples particuliers de mécanismes qui ont facilité cette association.

Reconstruire en mieux Il faut soutenir l'accent accru sur le redressement résilient, en soulignant l'opportunité unique qu'offre la période de redressement pour mettre en lumière et traiter les causes de risque sous-jacentes, et accroître l'attention politique et médiatique.

Pour des renseignements supplémentaires sur comment le cadre devrait refléter les questions essentielles abordées dans ce document, reportez-vous à [Position du GNDR sur l'avant-projet préliminaire](#).